PRÉFECTURE DU NORD
07 AVR. 2025
PLI RECOMMANDÉ

Département du NORD
Arrondissement de LILLE
Commune de WARNETON

N°2025-08

DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL

CONCERNANT L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DU PLUi (PLU3) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

L'an deux mille vingt – cinq , le vingt du mois de mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025

PRESENTS : MMES & MM. Yvon **PÉTRONIN** Maire, Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Christèle **VANDAMME,** Nathalie **LAMEYSE,** Nicolas **DEAN,** Francis **GHESTEM,** Jacqueline **CATELET** et Jean-Michel **DELANNOY,** lesquels permettent d'atteindre le quota des membres en exercice.
Absences **EXCUSÉES** : **M.** Stéphane **DELATTRE, M.** Nicolas **DEAN**

I. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLUI à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparait également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.). Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des

qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : *https://diffuseb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html*

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de modification présenté et des discussions en séance :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits
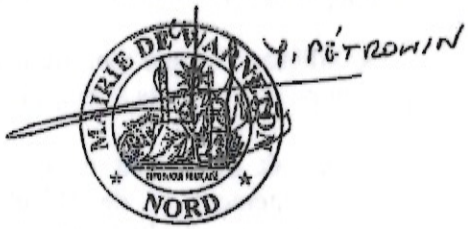
Pour extrait conforme
Le Maire